



Déclaration annuelle 2021

1ère relance

18 février 2021



Votre numéro d'adhérent : ((num))

Votre établissement : ((name1))

Relance 1

Cher Adhérent, Chère Adhérente,

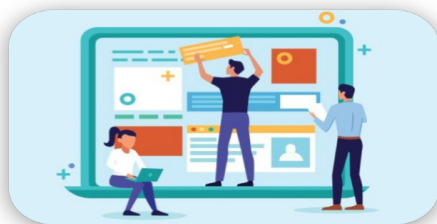
Pour celles ou ceux qui ne l'auraient pas encore fait, nous vous invitons à vous connecter à votre PORTAIL ADHERENT afin de procéder à la **télédéclaration de vos effectifs**.

Cette mise à jour de début d'année est essentielle car :

- **elle vous permet de solliciter le secrétariat médical de votre médecin du travail afin d'obtenir les rendez-vous médicaux de vos collaborateurs**, notamment dans cette période de pandémie où notre mission commune est de préserver la santé physique et mentale des travailleurs les plus vulnérables et/ou les plus exposés et d'assurer le maintien dans l'emploi de tous ;
- **elle légitime les éventuelles demandes que vos collaborateurs pourraient être amenés à formuler auprès de nos services médicaux** (visites de pré-reprises ou visites à la demande du salarié) ;
- **elle vous garantit une facturation au plus juste** sur la base des effectifs réellement présents dans votre établissement au 1er janvier 2021 et vous **évite une éventuelle majoration* pour défaut de déclaration** ;
- **elle permet à votre médecin du travail d'avoir une vision juste des effectifs présents dans votre établissement et à prendre en charge** ;

- elle nous évite de convoquer à tort les salariés qui auraient quitté votre établissement et pour lesquels nous n'aurions pas été informés.

**si aucune déclaration n'a été effectuée par l'adhérent, malgré deux relances mails adressées par l'APST37, une facture sera automatiquement générée sur la base de l'effectif déclaré connu et du tarif per capita majoré de 15%.*



Notre site internet a changé. Vous accédez à votre site internet comme décrit ci-dessous :

étape 1

www.apst37.fr

étape 2

[Je suis employeur / Je suis déjà employeur](#)

étape 3

Portail adhérent

étape 4

Déclaration en ligne



Vous rencontrez des difficultés pour vous connecter ?

02 47 37 40 26

Votre Médecin du Travail se tient à votre entière disposition pour vous accompagner. N'hésitez pas à le contacter.



IMPORTANT : Dans le cas où vous auriez déjà procédé à votre télédéclaration, nous vous remercions de ne pas tenir compte de cette relance.

Bien sincèrement,

APST37
Pôle Relations Adhérents
2, avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
relationsadherents@apst37.fr
02 47 37 66 76